

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue lundi le 4 mars 2013 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
M. Pierre Bonneau, conseiller,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Dany Chapdelaine, conseiller
M. Derek Grilli, conseiller,
Madame Isabelle Cyr, conseillère.

Absent : M. Claude Jeanson, conseiller,

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Madame Ginette Bergeron siège à titre de directrice générale.

1. ORDRE DU JOUR

2013-03-33

Il est proposé par le conseiller M. Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller M. Dany Chapdelaine,

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 4 et du 18 février 2013 ;
3. Questions de l'assemblée ;
4. Approbation de la liste des comptes à payer ;
5. Engagement de Madame France Maurice à titre de directrice générale par intérim et secrétaire trésorière par intérim ;
6. Candidatures pour le poste de DG : suites à donner ;
7. Adoption du règlement 2013-292 « Programme incitatif d'accès à la propriété » ;
8. Offre de service du CLD ;
9. Mise en demeure pour travaux route 243 effectués en 2009 ;
10. Heures supplémentaires de la directrice générale ;
11. Avril, mois de la jonquille ;
12. Questions de l'assemblée ;
13. Affaires nouvelles ;
14. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 4 ET DU 18
FÉVRIER 2013**

2013-03-34

ATTENDU QUE tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 février 2013 et de la séance extraordinaire du 18 février 2013 ;

Il est proposé par le conseiller M. Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller M. Pierre Bonneau,

QUE la directrice générale, Madame Ginette Bergeron, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2013 et que ledit procès-verbal soit adopté sans modification.

Proposition adoptée à l'unanimité ;

Il est proposé par le conseiller M. Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller M. Derek Grilli,

QUE la directrice générale, Madame Ginette Bergeron, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 février 2013 et que ledit procès-verbal soit adopté sans modification.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne n'est présente dans la salle.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2013-03-35

Il est proposé par le conseiller M. Dany Chapdelaine,
Appuyé par le conseiller M. Pierre Bonneau,

QUE soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 1^{er} mars 2013, telle que soumise, pour un montant de 41 297,94 \$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201300046 à #201300085).

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. ENGAGEMENT DE MADAME FRANCE L. MAURICE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

2013-03-36

ATTENDU la démission de la directrice générale et secrétaire trésorière Madame Ginette Bergeron prenant effet le 8 mars 2013 ;

Il est proposé par le conseiller M. Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller M. Éric Bossé,

QUE la municipalité engage Madame France L. Maurice à titre de directrice générale par intérim et secrétaire trésorière par intérim à partir du 11 mars 2013, sur une base de 28 heures par semaine, du lundi au jeudi inclusivement, au salaire horaire de 35,00 \$ plus 4 % de vacances, les heures de rencontres ou de séances étant payées en surplus au même tarif horaire ;

QUE la municipalité autorise le Ministère du Revenu du Québec et le Receveur général du Canada à communiquer à France L. Maurice toutes les informations relatives à tous les dossiers concernant la Municipalité de Lawrenceville (taxes et retenues à la source) ;

QUE la municipalité nomme Madame France L. Maurice, directrice générale par intérim, à titre de représentante autorisée et responsable des services électroniques pour la municipalité, auprès de clicSÉQR-Entreprises de Revenu Québec.

QUE la municipalité autorise Madame France L. Maurice à signer et à contresigner les chèques et autres documents, à y déposer ou transférer tous les chèques et ordres de paiement d'argent pour les fins de la dite municipalité et à les endosser de la part de la municipalité par écrits ou estampillés ;

À la demande de notre institution bancaire, nous désirons préciser qu'à partir du 11 mars 2013, les signataires des chèques pour la municipalité sont la directrice générale par intérim Madame France L. Maurice, le maire M. Michel Carbonneau et le maire suppléant M. Dany Chapdelaine, tout chèque devant être signé par deux de ces trois personnes.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. CANDIDATURES POUR LE POSTE DE DG : SUITES À DONNER

2013-03-37

Il est proposé par le conseiller M. Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller M. Pierre Bonneau,

QUE la municipalité retienne les services de Raymond Chabot Ressources Humaines pour l'assister dans la recherche d'un(e) candidat(e) au poste de DG et secrétaire-trésorier(ère).

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2013-292 INTITULÉ « PROGRAMME INCITATIF D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ »

2013-03-38

ATTENDU QU' en vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer le bon gouvernement et le bien-être de sa population ;

ATTENDU QUE l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à toute municipalité d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues à l'article 85 de cette même loi et qu'à cette fin, elle peut établir un programme d'aide ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité est d'avis qu'il est opportun de se prévaloir de ces pouvoirs pour stimuler la construction résidentielle en adoptant un programme incitatif d'accès à la propriété ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Madame Isabelle Cyr lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2013 ;

Il est proposé par le conseiller M. Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller M. Éric Bossé,

QUE le conseil de la municipalité du Village de Lawrenceville adopte le règlement no.2013-292 intitulé « Programme incitatif d'accès à la propriété ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

8. OFFRE DE SERVICE DU CLD

2013-03-39

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Bonneau,
Appuyé par le conseiller M. Dany Chapdelaine,

QUE la municipalité du Village de Lawrenceville accepte l'offre de service en accompagnement en développement des communautés présentée par le CLD et le CSSS du Val-Saint-François offerte gratuitement pour un soutien pour une période d'une année afin de faire avancer des projets en développement de la communauté.

Proposition adoptée à l'unanimité.

9. MISE EN DEMEURE POUR TRAVAUX ROUTE 243 EFFECTUÉS EN 2009

2013-03-40

Il est proposé par la conseillère Madame Isabelle Cyr,
Appuyé par le conseiller M. Dany Chapdelaine,

QUE la municipalité mandate Monty Coulombe pour mettre en demeure Excavation St-Pierre & Tremblay Inc. d'apporter les correctifs nécessaires aux travaux exécutés en 2009 afin de rencontrer les exigences des plans et devis et au besoin entamer les procédures judiciaires requises.

Proposition adoptée à l'unanimité.

10. HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2013-03-41

ATTENDU la démission de la directrice générale et secrétaire trésorière Madame Ginette Bergeron prenant effet le 8 mars 2013 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait autorisé la directrice générale, suite à l'annonce de son départ, à effectuer le maximum de travail afin de faciliter la transition pour sa remplaçante ;

Il est proposé par le conseiller M. Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller M. Éric Bossé,

QUE la municipalité paie à la directrice générale les heures supplémentaires travaillées jusqu'à son départ.

Proposition adoptée à l'unanimité.

11. AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

2013-03-42

ATTENDU QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938 et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie ;

ATTENDU QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelques 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer ;

ATTENDU QUE soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

ATTENDU QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

Il est proposé par le conseiller M. Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller M. Éric Bossé,

DE DÉCRÉTER le mois d'avril « Mois de la jonquille » ;

ET QUE la municipalité encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Proposition adoptée à l'unanimité.

12. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne n'est présente dans la salle.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune nouvelle affaire.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

2013-03-43

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller M. Dany Chapdelaine, à 20 h 22, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Michel Carbonneau, maire

Ginette Bergeron, directrice générale